

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 21 octobre 2019, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.


Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**48, Grande-Allée**

Demande déposée le 10 septembre 2019 par Mme Diane Miron concernant le lot 4 462 538, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 48, Grande-Allée.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour un bâtiment accessoire existant, une marge avant de 6,7 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 7,5 mètres.

Donné à Magog, le 3 octobre 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe